COMMUNIQUE DE L'UNSA EDUCATION

Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères, et Mgr Mamberti, secrétaire pour les relations du Saint-Siège avec les États, ont signé jeudi 18 décembre à Paris un accord de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur.

Selon le "communiqué technique" publié par le Quai d'Orsay, "cet accord a pour objet de reconnaître la valeur des grades et des diplômes canoniques (théologie, philosophie, droit canonique) ou profanes [toutes les autres disciplines] délivrés par les établissement d'enseignement supérieur catholiques reconnus par le Saint-Siège et de faciliter les différents cursus universitaires".

La fédération UNSA Éducation pose les trois questions suivantes au Gouvernement :

1) Le Ministre des Affaires Étrangères aurait-il compétence pour gérer l'enseignement supérieur ?

2) Un État étranger peut-il désigner des établissements français en capacité de délivrer des diplômes français ?

3) N'est ce pas aussi une atteinte fondamentale à la laïcité de la République et de l'Université, seule habilitée jusqu'à présent à pouvoir délivrer les diplômes nationaux que sont les grades universitaires après avis du Cneser[1] ?

La fédération UNSA Education dénonce ce passage en force qui remet en cause les principes fondamentaux de la Constitution et de l'Université.

[1] Cneser : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.